GRAND CONSEIL

Motion Markus Bapst / Jean-Louis Romanens 108.05
DFIN

Baisse linéaire de l'impôt cantonal pour personnes physiques

(Dépôt)

Nous nous référons à la motion n° 054.04 Georges Godel/Bruno Tenner (allégement de la charge fiscale) et constatons que les comptes des trois dernières années sont excellents, particulièrement ceux de 2004.

Nous demandons au Conseil d'Etat de modifier la loi pour 2007, mais en proposant une baisse linéaire de 5 %.

(Développement)

Ultérieurement.

Markus Bapst et Jean-Louis Romanens, députés

24 juin 2005